



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Master

1ère année

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

parcours Ingénierie de la transition des territoires

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2022-2023 en :

Master

1ère année

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

parcours Ingénierie de la transition des territoires

est composée comme suit :

- Mme CASULA MARINA, MAITRE DE CONFERENCES
- M. COLLETIS GABRIEL, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. ROGGERO PASCAL, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
-
-
-
-
-
-

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 18/03/2022



Pour le Président, et par délégation,
La Directrice Générale des Services Administratifs
de l'Université Toulouse 1 Capitole
Agnès ALALARDE

Agnès ALALARDE